ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2013-12-1 du 11 décembre 2013 modifiant la délibération n° 2013-05-01 du 29 mai 2013 portant désignation des rapporteurs des commissions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : *AFSX1330953X*

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le règlement intérieur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, et notamment ses articles 54 et 55 ;

Sur proposition du président ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. En remplacement de Mme Édith CHATELAIS, le rapporteur de la commission des finances est M. Dominique PERRIOT.

2. Le directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-12-1 du 11 décembre 2013 modifiant la délibération n° 2013-05-01 du 29 mai 2013 portant désignation des rapporteurs des commissions du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Nombre de présents au moment de la délibération : 17 + 1 pouvoir.

Votants : 18.

Abstentions : 0.

Nombre de voix « Pour » : 18.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 11 décembre 2013.

Le président,
A. Montané

Le directeur,
J.-C. Watiez